

FORM'ADEME

« Rénover des bâtiments avec des Contrats de Performance Energétique (CPE) – Mise en œuvre (partie 2/2) »



SAVE THE DATE

Date : **Mardi 29 juin 2021**

Présentiel: **NANTES – Hôtel Dieu / Urgences**

Virtuel (si présentiel pas possible) : **A définir**

PUBLIC CIBLE

- Responsables et gestionnaires de patrimoine
- Responsables et agents techniques
- Tous les établissements sanitaires (ES) et services médico-sociaux (ESMS)
- Tous statuts juridiques confondus
- Situés dans la région Pays de la Loire

INSCRIPTION

- **Inscription obligatoire** : [Cliquez-ici](#)
- **Capacité** : Présentiel : 15 max (Si virtuel : Illimité)
- **Tarifcation** : Gratuit
- **Pré requis** : **Oui** (Cf : En haut à droite)

REGLES SANITAIRES

- Masque obligatoire
- Gel disponible dans la salle (90 places)
- Distanciation
- Aération de la salle 15 min en fin de formation

CONTACT

Yoann LELOUTRE

Conseiller en Energie Partagé (CEP)

02 53 48 29 36

yoann.leloutre@mapes-pdl.fr

Dans cette **deuxième partie « Mise en œuvre »**, il s'agit de bien connaître tous les éléments qui seront rencontrés aux différentes phases de la mise en œuvre d'un CPE et être prêt à lancer la procédure de choix d'AMO.

Pré requis : Cette formation est **destinée aux personnes ayant suivi la formation « Découverte »** ou ayant au minimum les connaissances préalables équivalentes. Les prérequis sont les suivants : **Connaissance de la procédure MPPG «& les prestations (obligatoires / facultatives) incluses dans un CPE.**

OBJECTIFS

- ✓ Compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un CPE
- ✓ Éléments et critères à inclure dans le cahier des charges
- ✓ Coût global et notions financière
- ✓ Se familiariser avec la procédure de dialogue compétitive
- ✓ Exprimer les engagements sous forme contractuelle
- ✓ Contrôler la conformité des travaux et les engagements
- ✓ Contrôler la mise en place correcte de la métrologie (systèmes de comptage)
- ✓ Contrôler : Economies / Objectifs / Bilan annuel / Indicateurs
- ✓ Connaître aides financières & techniques disponibles

PROGRAMME

| | |
|--------------|------------------------------------|
| 09h00 | Accueil café |
| 09h30 | L'AMO |
| 10h15 | Cahier des charges de consultation |
| 11h30 | Les éléments d'analyse |
| 12h30 | Pause déjeuner |
| 14h00 | La conduite du dialogue compétitif |
| 14h30 | Engagements contractuels |
| 15h00 | Contrôle des travaux |
| 16h00 | Mesures et vérifications |
| 16h30 | Phase de suivi |
| 17h00 | Les aides |
| 17h30 | Fin de journée |

99%
des stagiaires
recommandent
cette formation

FORM'ADEME

« Rénover des bâtiments avec des Contrats de Performance Energétique (CPE) – Mise en œuvre (partie 2/2) »

PROGRAMME DETAILLE

| Partie | Objectif |
|---|--|
| L'AMO | Intérêt pour le déroulement de la démarche Définir les compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un CPE |
| Le cahier des charges de consultation | Les éléments à inclure dans les cahiers des charges Les critères de choix |
| Les éléments d'analyse | L'analyse en coût global Les notions financières : actualisation, VAN, TRI |
| La conduite du dialogue compétitif | Se familiariser avec la conduite d'une procédure de dialogue compétitif Identifier les points clés de la procédure et les écueils |
| Engagements contractuels | Savoir exprimer tous les engagements sous forme contractuelle |
| Contrôle des travaux | Contrôler la conformité des travaux avec les engagements du contrat |
| Mesures et vérifications : métrologie et paramètres | Contrôler la mise en place correcte de la métrologie de M&V Vérifier durant la première phase d'exploitation que les paramétrages sont conformes aux attentes |
| Phase de suivi | Souligner l'importance de la phase de mesure et de vérification des économies Contrôle des objectifs Rôle du bilan annuel et des indicateurs |
| Les aides | Connaître les aides financières et techniques disponibles |